

### > info Sipperec

#### **Taxe locale sur l'électricité (TLE) : une recette communale de 42M pour les 80 communes adhérentes à sécuriser au moment de l'ouverture du marché de l'électricité.**

L'ouverture totale du marché de l'électricité et son accès à l'ensemble des clients au 1<sup>er</sup> juillet 2007 va probablement augmenter le nombre de fournisseurs déjà présents et par conséquent le nombre d'acteurs impliqués dans le dispositif de perception de la taxe locale sur l'électricité. Pour que les communes ne perdent pas une partie de cette ressource importante, le SIPPAREC propose de mettre en place, au niveau intercommunal, des moyens de contrôle et de gestion adaptés. Ce service permettrait aussi de réduire les frais de collecte perçus par les fournisseurs.

Pour mettre en place ce service, les 80 communes adhérentes à la compétence électricité devront délibérer d'ici la fin de l'année.

**Pour vous permettre de préparer cette décision, vous êtes invités à participer à un petit déjeuner d'information avec la participation de Pascal Sokoloff, directeur de la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies, le mardi 12 juin à 8h30 salle de la mutuelle de la RATP, inscriptions sur [www.sipperec.fr](http://www.sipperec.fr).**

**Contact :** Christian Poncelet  
[cponcelet@sipperec.fr](mailto:cponcelet@sipperec.fr)  
01 44 74 32 07

#### **Conditions d'application des tarifs réglementés de vente d'électricité à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2007**

##### **Emménagement dans un logement neuf**

Les personnes qui emménagent dans un nouveau logement construit entre le 1<sup>er</sup> juillet 2007 (date de l'ouverture du marché de l'énergie aux particuliers) et le 1<sup>er</sup> juillet 2010 pourront bénéficier des tarifs réglementés de vente pour l'électricité fournis par EDF. En revanche, pour le gaz elles ne pourront plus bénéficier de ces tarifs et devront se fournir selon les prix de marchés proposés par les opérateurs.

Attention donc aux fournisseurs qui vont vendre des offres combinés électricité et gaz ; choisir

une telle offre parce qu'il n'y a plus de tarif régulé en gaz, c'est choisir de sortir des tarifs régulés de vente d'électricité, sans toujours s'en rendre compte.

##### **Emménagement dans un logement précédemment occupé**

Deux cas de figure :

- le précédent occupant bénéficiait de tarifs régulés de vente d'électricité chez EDF, le nouvel occupant peut aussi en bénéficier.
- le précédent occupant avait choisi de faire jouer son éligibilité pour l'électricité et était sorti des tarifs régulés, dans ce cas le nouvel occupant ne peut plus bénéficier des tarifs régulés.

**Renseignements :** Catherine Dumas,  
[cdumas@sipperec.fr](mailto:cdumas@sipperec.fr) - 01 44 74 32 09

##### **Pour tout savoir sur l'ouverture du marché de l'énergie au 1<sup>er</sup> juillet 2007**

La Commission de régulation de l'énergie (CRE) vient d'ouvrir un site internet [www.energie-info.fr](http://www.energie-info.fr) qui donne toute l'information nécessaire aux consommateurs résidentiels sur l'ouverture du marché d'électricité et de gaz naturel à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2007. Réalisé avec le Médiateur national de l'énergie, la Direction générale de la consommation, de la concurrence et de la répression des fraudes (DGCCRF) et la Direction générale de l'énergie et des matières premières (DGEMP), il vise, selon la CRE, à "proposer une information non commerciale" aux particuliers.

La Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) a aussi ouvert un site d'information [www.energie2007.fr](http://www.energie2007.fr) sur lequel la parole est donnée aux consommateurs via des forums.

##### **Produire de l'électricité localement en installant des cellules photovoltaïques sur les bâtiments publics : le SIPPAREC propose de réaliser une étude de potentiel pour permettre aux villes intéressées d'investir à leur rythme**

Le comité syndical a décidé d'appuyer les communes qui souhaitent installer des panneaux solaires photovoltaïques sur les toitures des bâtiments publics et ainsi participer à la mise en place de moyens de production d'électricité d'origine renouvelable en Ile-de-France. Il s'agit de permettre aux communes d'investir, à leur rythme, grâce à un environnement technico-économique sécurisé.

Dans un premier temps, le syndicat propose de réaliser une étude de potentiel globale pour déterminer les conditions technico-économiques de mise en œuvre d'installations solaires photovoltaïques sur un nombre choisi de bâtiments du patrimoine de la commune. Cette étude débouchera sur des propositions et un plan d'investissement pour la ville qui pourra débiter dès 2008.

En amont, une convention doit être signée entre la collectivité et le syndicat. Sept villes ont déjà délibéré en ce sens (Bonneuil, Clamart, Colombes, Ile-Saint-Denis, Montrouge, Pantin, Villemonble). Une vingtaine ont manifesté leur intérêt en renvoyant le questionnaire de pré-étude.

Le montant de ces études, hors subventions, est de l'ordre de 800 à 1.200 € HT par bâtiment. Des subventions peuvent être obtenues auprès de l'ADEME à hauteur de 25 % et de 40% auprès de la Région.

Pour en savoir plus, téléchargez le compte-rendu du petit déjeuner du 14 février dernier organisé sur ce thème [www.sipperec.fr](http://www.sipperec.fr).

**Contact :** Erwan Cornen  
[ecornen@sipperec.fr](mailto:ecornen@sipperec.fr) - 01 44 74 85 68

##### **ELEC'ONOMY : un guide pour économiser sur sa facture d'électricité**

Prendre conscience du montant de sa facture d'électricité et des bons gestes que chacun peut faire pour la faire diminuer a non seulement un impact sur le budget des ménages mais aussi sur la préservation de l'environnement. Le dernier guide édité par le syndicat a été diffusé à plus de 600.000 exemplaires par les communes. Cette nouvelle édition réactualisée avec le concours d'EDF, de l'ADEME délégation Ile-de-France, de l'ARENE, incite à une meilleure utilisation des installations électriques domestiques : chauffage, électro-ménager, télévision mais aussi donne des éléments pour choisir tarifs ou abonnements.

Une nouveauté : les aides financières pour aider les particuliers à faire les travaux nécessaires ou à acheter les équipements ou les matériaux performants en économie d'énergie.

**Rappel :** ce guide est gratuit. Pour passer vos commandes, contactez Vanessa Deschamps [vdeschamps@sipperec.fr](mailto:vdeschamps@sipperec.fr) - 01 44 74 32 08



### > info Sipperec

#### **Demandes de permissions de voirie : un nouvel arrêté en date du 26 mars va permettre d'avoir une meilleure connaissance des infrastructures de télécommunications créées par les opérateurs**

Lors d'une demande de permission de voirie, les opérateurs de télécommunications ont désormais l'obligation de communiquer au format électronique le dossier technique comprenant notamment le plan du réseau et les données techniques nécessaires pour apprécier un éventuel partage des infrastructures. Les collectivités concernées devront répondre dans un délai maximal de deux mois à compter de l'accusé de réception de toute demande accompagnée du dossier complet. Tout refus de permission de voirie doit être motivé.

Pour tenir compte de ces modifications, le SIPPAREC met à disposition des villes et des communautés d'agglomération un modèle permettant de compléter les permissions de voirie existantes.

Il est en effet très important d'avoir une bonne connaissance du sous-sol et de connaître les infrastructures déployées par les opérateurs pour inciter à la mutualisation et éviter au maximum les ouvertures de tranchées.

**Contact :** Gérard Luce  
gluce@sipperec.fr  
01 44 74 32 02

#### **OPALYS**

C'est le nom du réseau en fibre optique qui va être déployé progressivement dans les 13 communes qui n'ont jamais pu bénéficier du déploiement de réseaux câblés. D'ici 24 mois, les habitants de 22.400 logements de Bagnolet, Bobigny, Drancy, Le Blanc-Mesnil, Le Pré-Saint-Gervais, Livry-Gargan, Nanterre, Nogent-sur-Marne, Noisy-le-Sec, Romainville, Thiais, Villeneuve-le-Roi, Villemomble vont bénéficier d'offres de service nouvelles permises par l'arrivée de la fibre optique directement à l'abonné de type télévision haute définition, vidéo à la demande ou encore accès internet de 50, 100 Mégabits/s et plus avec symétrie partielle ou totale. Les comités de pilotage se sont déjà mis au travail.

La société ad hoc, constituée par LD Collectivités, le concessionnaire, pour réaliser le projet portera le nom de « OPALYS TELECOM ».

**Contact :** Sylvain Raifaud ou Gérard Luce  
sraifaud@sipperec.fr - 01 44 74 85 75  
gluce@sipperec.fr - 01 44 74 32 02

#### **De nouveaux services pour les entreprises grâce à la fibre optique**

Après celles de Montrouge, les entreprises de Créteil, de la Communauté d'agglomération Plaine Centrale et de Nanterre ont participé à un petit déjeuner d'information le 18 février et le 22 mars. Objectifs : les informer sur les différents services qui leur seront offerts dans quelques mois grâce à l'arrivée de la fibre optique du réseau SEQUANTIC et les mobiliser pour permettre à l'opérateur ID-RESO d'accéder aux locaux des entreprises et déployer rapidement ce réseau public.

Rappel : SEQUANTIC est un réseau public mis à disposition de tous les opérateurs de services de télécommunications. Il permet de proposer aux entreprises des débits de 500 Mbit/s, 100 fois supérieurs à l'ADSL à des tarifs compétitifs.

Le déploiement va pouvoir démarrer dans les six premières villes concernées par la phase 1 : Bobigny, Créteil, Nanterre, Maisons-Alfort, Montrouge, St-Denis. 900 entreprises sur 14 zones à forte densité économique sont concernées dans cette phase.

**Contact :** Sylvain Raifaud  
sraifaud@sipperec.fr 01 44 74 85 75

#### **Service antenne : les 18 chaînes de la TNT diffusées sans surcoût**

Numéricâble/Noos a confirmé que les habitants qui bénéficient du service antenne sur les réseaux câblés des plaques nord et sud vont pouvoir recevoir les 18 chaînes de la télévision numérique terrestre sans surcoût. Il leur suffit d'aller dans un point de vente NOOS et de retirer un décodeur spécifique en échange d'un dépôt de garantie de 75 €.

#### **NOOS propose aux bailleurs un nouveau service téléphone, internet, télévision pour 1,40 € HT**

Noos propose aux bailleurs qui souhaitent mettre à disposition de leur locataires un nouveau service triple play à 1,40 € HT par logement et par mois un avenant au contrat. Ce service comprend les chaînes TNT comme indiqué ci-dessus, un service de téléphonie permettant les appels entrant et les appels sortants limités aux numéros d'urgence, un accès internet (256 kb/s, prochainement 512 kb/s). Le modem serait fourni en même temps que le décodeur, dans le cadre du même dépôt de garanti de 75 €.

Directeur de la publication : **J. Poulet**  
Comité de rédaction : **C. Dumas, V. Deschamps**  
Conception/Réalisation : **Parimage**

**SIPPAREC Tour Gamma B**  
193-197, rue de Bercy - 75582 Paris cedex 12  
Tél. : 01 44 74 32 00 - Fax : 01 44 74 31 90